



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 août 2025  
Français  
Original : anglais

---

## Quatre-vingtième session

Point 49 de l'ordre du jour provisoire\*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies  
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

## Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

### Note du Secrétaire général

Le soixante-dix-neuvième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui couvre la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025, a été transmis par la présidence de la Commission et est, par la présente, communiqué aux États Membres de l'ONU, conformément au paragraphe 6 de la résolution [512 \(VI\)](#) de l'Assemblée générale et au paragraphe 2 de la résolution [79/88](#) de l'Assemblée.

---

\* [A/80/150](#).



## **Soixante-dix-neuvième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine**

Au paragraphe 2 de sa résolution [79/88](#), l'Assemblée générale a prié la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2025. La Commission rappelle son rapport en date du 30 juillet 2024 ([A/79/259](#)) et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.

---